

Jean-Claude BARRIER

MAITRE EN DROIT
DIPLOME DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES
DIPLOME DE L'INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

EXPERT-COMPTABLE DIPLOME

COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT PRES LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

L'Empire
39, Bd Georges Clemenceau
83000 TOULON

Tél. 04.94.89.30.39 – Fax 04.94.22.97.29

e-mail : sovarec83@orange.fr

SASP PARIS BASKETBALL

Siège social :
81 Boulevard MASSENA
75013 PARIS

RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

Jean-Claude BARRIER

MAITRE EN DROIT
DIPLOME DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES
DIPLOME DE L'INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

EXPERT-COMPTABLE DIPLOME

COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT PRES LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

L'Empire
39, Bd Georges Clemenceau
83000 TOULON

Tél. 04.94.89.30.39 – Fax 04.94.22.97.29

SASP PARIS BASKETBALL

81 Boulevard MASSENA

75013 PARIS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 30 juin 2020

A l'assemblée des associés,

1. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée de l'année 2017, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société PARIS BASKETBALL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

.../...


Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.



6. Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels.


Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- . Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- . Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- . Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- . Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulon, le 26 novembre 2020


Jean-Claude BARRIER
Commissaire aux comptes

Désignation de l'entreprise : SASP PARIS BASKETBALL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : PARIS BASKETBALL		75013 PARIS						
Durée de l'exercice précédent * 12		Néant <input type="checkbox"/> *						
Numéro SIRET * 4 8 8 1 2 0 4 5 2 0 0 0 3 9								
		Exercice N, clos le. 30062020						
		N-1 30062019						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
		Terrains	AN	AC				
		Constructions	AP	AC				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	12 813	9 272	11 965	
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
			Autres participations	CU	CV			
			Créances rattachées à des participations	BB	BC			
			Autres titres immobilisés	BD	BE			
Prêts	BF	BG						
Autres immobilisations financières *	BH	BI	31 150	31 150	24 860			
TOTAL (II)		BJ	BK	53 235	12 813	40 422	36 825	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	307 090	307 090	49 114	
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 650 390	35 500	1 614 890	1 562 233
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	6 000	6 000		
Disponibilités		CF	CG	216 164	216 164	93 399		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI			3 235		
	TOTAL (III)		CJ	CK	2 179 645	35 500	2 144 145	1 707 981
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	2 232 881	48 313	2 184 567	1 744 805
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SASP PARIS BASKETBALL		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 611 800)	DA	611 800	611 800
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(550)	(2 192)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	4 873	1 642
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	616 123	611 250
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	108	108
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	460 797	508 316
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	588 599	386 463
	Dettes fiscales et sociales	DY	505 320	234 308
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	13 622	1 176
Compte régul.	EB		3 184	
TOTAL (IV)	EC	1 568 445	1 133 555	
Ecart de conversion passif *	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	2 184 567	1 744 805	
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	39, Bd Clemenceau 1 208 025 83000 TOULON	727 841	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	108	108	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SASP PARIS BASKETBALL		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	Exercice (N-1)	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	14 884	FB		FC	14 884	14 508	
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF			
		FG	741 434	FH	75 000	FI	816 434	298 459	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	756 318	FK	75 000	FL	831 318	312 967	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	400 000	400 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	393 235	81 896	
	Autres produits (1) (11)					FQ	4 124	239	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 628 678	795 102
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	247	14 948	
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 676 490	1 658 166	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	49 465	89 613	
	Salaires et traitements *					FY	1 386 518	1 107 273	
	Charges sociales (10)					FZ	442 671	471 774	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	5 583	3 236
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	35 500	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
Autres charges (12)					GE	63 782	32 862		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 660 257	3 377 872	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(2 031 579)	(2 582 770)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GH	17 417		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	7 836	5 270	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	83000 7 854	5 275	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(7 854)	(5 275)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(2 022 016)	(2 588 045)	

Désignation de l'entreprise SASP PARIS BASKETBALL				Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	2 042 749	2 597 376
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	2 042 749	2 597 376
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	5 362	7 689
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	5 362	7 689
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	2 037 387	2 589 687	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	10 499		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 688 844	3 392 478	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 683 971	3 390 836	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	4 873	1 642	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	393 235
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	25 764	
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6		A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels			5 362	2 042 749	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	
			JEAN CLAUDE BARRIER COMMISSAIRE AUX COMPTES 39, Bd Clemenceau 83000 TOULON		

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 184 567** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 688 844** euros et un total **charges** de **3 683 971** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **4 873** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2019** et finit le **30/06/2020**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

JEAN CLAUDE BARRIER
COMMISSAIRE AUX COMPTES
39, Bd Clemenceau
83000 TOULON

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

S'agissant spécifiquement des indemnités de transferts relatives aux contrats des joueurs, elles ne sont pas immobilisées et sont comptabilisées en résultat d'exploitation dans le poste "Autres charges". Corrélativement, les cessions de contrats de joueurs sont également reconnues en résultat d'exploitation dans le poste "Autres produits".

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

JEAN CLAUDE BARRIERE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
39, Bd Clemenceau
83000 TOULON

Faits marquants et événements significatifs

Etat exprimé en euros

Crise sanitaire

Les mesures prises par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence ont perturbé les activités de la société au cours de cet exercice.

A la date d'établissement des comptes, l'entreprise n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat. En tout état de cause, l'arrêt prématuré du Championnat et des activités événementielles ont notamment limité la progression du chiffre d'affaires et contribué à dégrader la profitabilité.

Aussi, dès les premiers jours de la crise, la société a pris des mesures visant à préserver la santé de tous et à limiter l'impact de la crise sanitaire sur sa situation financière. Les dispositifs suivants ont ainsi été sollicités :

- Recours à l'activité partielle, représentant un produit de 164 k€ comptabilisé en Transferts de charges d'exploitation dont 42 k€ restent à percevoir au 30 juin 2020,
- Report de certaines dettes sociales, pour un montant de 90 k€ au 30 juin 2020 dont une majorité envers l'URSSAF.

A la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel d'un montant positif de 2 M€ intègre notamment :

- une subvention d'exploitation d'un montant de 1,2 M€ octroyée par la société PARIS BASKETBALL INVESTMENTS LLC (subvention non perçue au 30.06.2020 et figurant en créances à l'actif du bilan),
- un abandon de créance d'actionnaire avec clause de retour à meilleure fortune d'un montant de 0,7 M€, consenti par la société PARIS BASKETBALL INVESTMENTS LLC.

La société PARIS BASKETBALL INVESTMENTS LLC est l'actionnaire principal de la SASP PARIS BASKETBALL.

JEAN CLAUDE BARRIERE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
39, Bd Clemenceau
83000 TOULON

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	4 456					4 456
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier	14 738		2 891			17 629
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 194		2 891			22 085
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	24 860		9 900		3 610	31 150
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	24 860		9 900		3 610	31 150
TOTAL	44 054		12 791		3 610	53 235

JEAN CLAUDE BARRIERE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 39, Bd Clemenceau
 83000 TOULON

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2020
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	652	1 485		2 137
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	6 578	4 098		10 676
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 230	5 583		12 813	
TOTAL		7 230	5 583		12 813

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencé aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

JEAN CLAUDE BARRIER
COMMISSAIRE AUX COMPTES
39, Bd Clemenceau
83000 TOULON

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2020
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres		35 500		35 500
PROVISIONS POUR DEPRECIATION			35 500		35 500
TOTAL GENERAL			35 500		35 500

Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	35 500		
----------------------------	--	--------	--	--

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

JEAN CLAUDE BARBER
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 39, Bd Clemenceau
 83000 TOULON

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		30/06/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	31 150		31 150
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	307 090	307 090	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	42 382	42 382	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 924	7 924	
	Impôts sur les bénéfices	8 379	8 379	
	Taxes sur la valeur ajoutée	130 019	130 019	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	120 179	120 179	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	1 341 508	1 341 508	
	Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES	1 988 631	1 957 481	31 150	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/06/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	108	108		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	446 661	86 242	360 419	
	Fournisseurs et comptes rattachés	588 599	588 599		
	Personnel et comptes rattachés	199 400	199 400		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	147 916	147 916		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	42 220	42 220		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	115 784	115 784		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	14 136	14 136		
	Autres dettes	13 622	13 622		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	1 568 445	1 208 025	360 419		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	52 481				
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

JEAN CLAUDE BARRIER
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 39, Bd Clemenceau
 83000 TOULON

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros		30/06/2020
Total des Charges à payer		405 229
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		229 912
<i>FOURN.FACTURES NON PARVENUES</i>	229 912	
Dettes fiscales et sociales		175 317
<i>PROVISION CONGES PAYES</i>	27 705	
<i>PERSONNEL CHARGE A APAYER - INTERESSEMENTS</i>	86 226	
<i>PERSONNEL CHARGE A PAYER - INDEMNITES</i>	20 000	
<i>PROVISION CS SUR CP</i>	10 999	
<i>ETAT-CHARGES A PAYER</i>	30 387	

JEAN CLAUDE BARRIER
COMMISSAIRE AUX COMPTES
39, Bd Clemenceau
83000 TOULON

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

30/06/2020

Total des Produits à recevoir		403 880
Autres créances clients		214 791
<i>CLIENTS FACTURES A ETABLIR</i>	214 791	
Autres créances		189 089
<i>AVOIR A RECEVOIR</i>	18 696	
<i>Activité Partielle</i>	42 382	
<i>ORGANISMES SOCIAUX PROD.A RECE</i>	7 832	
<i>ETAT-PRODUITS A RECEVOIR</i>	120 179	

JEAN CLAUDE BARRIER
COMMISSAIRE AUX COMPTES
39, Bd Clemenceau
83000 TOULON

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		30/06/2020	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		230 000,00	2,6600	611 800,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		230 000,00	2,6600	611 800,00

JEAN CLAUDE BARRIER
COMMISSAIRE AUX COMPTES
39, Bd Clemenceau
83000 TOULON

ANNEXE - Elément 12

Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros

30/06/2020

<p>Rémunérations des membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des organes d'administration - des organes de direction - des organes de surveillance 	
--	--

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

ANNEXE - Eléments 13

Effectif moyen

		30/06/2020	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures			
	Professions intermédiaires			
	Employés		20	
	Ouvriers			
	TOTAL		20	

20
 JEAN CLAUDE BARRIERE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 39, Bd Clemenceau
 83000 TOULON

ANNEXE - Elément supplémentaire

Engagements hors-bilan

Etat exprimé en euros

Abandon de créance d'actionnaire avec clause de retour à meilleure fortune

Au 30 juin 2020, la société dispose d'un engagement de 2 061 k€ envers la société PARIS BASKETBALL INVESTMENTS LLC, son actionnaire principal, qui a consenti aux abandons de créances d'actionnaire avec clause de retour à meilleure ci-dessous :

- le 30 juin 2019 : abandon d'un montant de 1 330 k€,
- le 30 juin 2020 : abandon d'un montant de 731 k€.

Le retour à meilleure fortune est constitué par la réalisation d'un résultat bénéficiaire supérieur ou égal à deux cent mille euros (200 000 €). En cas de réalisation d'un résultat bénéficiaire d'un montant supérieur ou égal à deux cent mille euros (200 000 €), la société s'engage à rembourser la créance à hauteur de 20% du montant total du résultat bénéficiaire.

Ces engagements sont constitués à compter de la date de clôture de l'exercice suivant leur conclusion et pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 30 juin 2035 pour l'abandon consenti le 30 juin 2019 et jusqu'au 30 juin 2036 pour l'abandon consenti le 30 juin 2020.

JEAN CLAUDE BARRIER
COMMISSAIRE AUX COMPTES
39, Bd Clemenceau
83000 TOULON

